

Déménageur



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION.....	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles.....	2
1.3 Localisation	2
1.4 Équipement de travail.....	3
1.5 Instructions préalables	5
1.6 Formations à prévoir.....	5
1.7 Étudiants-travailleurs	5
1.4 Informations complémentaires.....	5
2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION.....	6
2.1 Risques possibles.....	6
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail..	17
2.3 Informations complémentaires.....	18
3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	18
3.1 Vaccination & tests.....	18
3.2 Les risques pour la santé.....	18
3.3 Informations complémentaires.....	19
4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ	19
5 AVIS	19
6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE.....	20
6.1 Général	20
6.2 Spécifique	20
7 OUTILS DIDACTIQUES.....	21
7.1 Vidéos (en anglais).....	21
8 REMARQUES ET DISCLAIMER.....	22
9 VERSION ET DATE.....	22





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Le déménageur assure le transport de meubles ou de divers objets d'un endroit à un autre, à l'aide d'un camion et du matériel de manutention approprié (diable, lift élévateur, chariot,...).

Il peut être chargé de :

- assurer le chargement et le déchargement de matériel ;
- effectuer l'emballage et le déballage de matériel et d'objets parfois fragiles ou volumineux ;
- réaliser le démontage et remontage de meubles ou d'équipements d'éclairage (lustres, appliques murales,...) ;
- conduire un camion ou une camionnette, voire un chariot élévateur ;
- installer, désinstaller et utiliser un lift élévateur ;
- assurer la maintenance des outils et des équipements de travail ;
- assurer le contact avec les clients (devis, planning, organisation, information,...) ;
- organiser le travail et gérer une équipe ;
- Etc.

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

1.2.1 Qualifications

Il n'existe pas de formation classique qualifiante pour se préparer à ce métier. La plupart du temps le métier s'apprend au contact d'un professionnel.

1.2.2 Conditions professionnelles

La possession d'un permis de conduire C ou B peut être exigée si le travailleur est chargé de la conduite d'un véhicule de transport, voir un brevet de cariste si un chariot élévateur est utilisé.

La CCT sectorielle du 20 décembre 2018 prévoit que tous les travailleurs fixes ou intérimaires doivent suivre une formation de base en sécurité d'une journée. Cette formation doit, obligatoirement, être suivie lors de la première date possible après la mise au travail. Cette formation doit être suivie dans un centre de formation reconnu par le fonds social du secteur du déménagement. A la fin de la formation, le centre délivrera un certificat d'aptitude professionnelle ou de participation.

1.3 Localisation

Le travail s'effectue chez des particuliers et dans les entreprises.



1.4 Équipement de travail

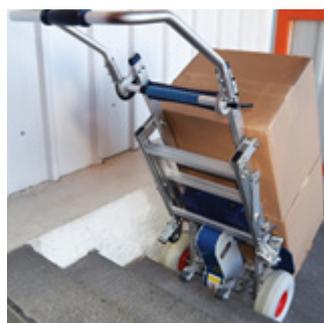
Les équipements de travail fréquemment utilisés comprennent :

- Les aides techniques à la manutention (chariots, diable, plateau à roulettes, Palbac, ...)
- Les équipements de levage (lift élévateur)
- L'outillage à main (éventuellement électrique)

1.4.1 Les aides techniques à la manutention

→ Le diable

Le diable est un équipement qui utilise le principe du levier pour mouvoir des charges plus ou moins lourdes. Le modèle mécanique simple possède généralement 2 roues mais il en existe des modèles à 6 roues pour monter et descendre les escaliers. Les diables peuvent aussi être motorisés. Ces équipements spécifiques motorisés fonctionnent sur batterie et présentent des capacités de charges variables.



→ Le transpalette à géométrie variable (Pal Bac)

Le transpalette à géométrie variable (Pal Bac) permet la prise au sol d'objets de taille diverse (armoires, photocopieur, bacs,...) grâce à l'écartement des fourches. Le mécanisme de montée et de descente des fourches pour réaliser la translation de la charge est mécanique et s'opère à l'aide d'un timon comme sur un transpalette manuel classique.





→ Le plateau à roulettes

Le plateau à roulettes est constitué d'un simple plateau en bois, en plastique ou en acier muni de 4 roues. Malgré leur petit format, certains plateaux peuvent supporter des charges allant jusqu'à 500 kg.



1.4.2 Les équipements de levage

Le monte-charge de déménagement ou « lift » est destiné à monter ou descendre des charges lourdes et volumineuses à l'étage d'un immeuble ou d'une habitation. Il se présente sous la forme d'une rampe métallique ressemblant à une échelle sur laquelle coulisser un plateau de chargement où sont déposés les meubles et autres charges à monter ou descendre. Le monte-charge de déménagement peut être fixé à une remorque et donc directement installé sur le sol ou monté sur un camion de déménagement. Ils sont soit électriques, soit à essence et ont des capacités de hauteur et de charge variables. Les plus grands peuvent atteindre entre 10 et 15 étages et supporter de 250 kg à 600 kg suivants les modèles.



1.4.3 Les outils à main

Les déménageurs sont chargés de démonter et de remonter des meubles ou d'autres équipements. Ils utilisent donc divers outils à main : tournevis manuels ou électriques, cutters, clés,...



1.5 Instructions préalables

Au cours de la procédure d'accueil, l'intérimaire doit être informé des procédures et règles de sécurité applicables chez l'utilisateur et sur les lieux de travail (entreprises clientes, clients privés, etc.).

Les instructions peuvent porter entre autres sur :

- Les procédures en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident ;
- Les règles de sécurité à respecter sur les chantiers et dans les entreprises où se déroule le travail ;
- Les coordonnées et les rôles du services interne et externe de prévention ;
- Les règles relatives au port, rangement et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail ;
- Des procédures en cas de harcèlement ou de violence ;
- Etc.

1.6 Formations à prévoir

L'utilisateur doit prévoir les formations nécessaires pour permettre un travail en sécurité. Il pourrait s'agir par exemple :

- D'une formation à l'utilisation des aides techniques à la manutention
- D'une formation à l'utilisation du lift
- D'une formation à la manutention de charges (ergonomie)
- D'une formation aux techniques de montage et démontage,...

1.7 Étudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités leur soient interdites.

L'activité de déménageur n'est pas interdite aux jobistes. Il faut cependant s'assurer que l'étudiant travailleur ne sera pas amené à faire fonctionner le lift ou à utiliser un chariot élévateur. En effet, la conduite d'engin de levage de charge leur est interdite.

1.4 Informations complémentaires

Néant.



2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Port manuel de charges	<ul style="list-style-type: none"> → Lombalgie → Troubles musculosquelettiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Utiliser de préférence des aides techniques de manutention adaptées à la situation (motorisées si possible) → Respecter les consignes d'utilisation des aides techniques pour le transport de charge → Respecter les consignes ergonomiques pour le soulèvement et le port manuel de charges → Fractionner les charges lorsque cela est possible → Réduire les volumes (par ex. rouler et sangler les matelas) → Adapter ou conditionner les objets en vue d'une meilleure préhension (caisses avec poignées, par ex.) → Organiser le chargement des marchandises dans le camion de sorte à ne pas placer de charges lourdes en hauteur (commencer le travail par le matériel le plus lourd) → Demander de l'aide à un collègue lorsqu'une charge est trop lourde pour être soulevée seul → Éviter le désordre et organiser au mieux les espaces de sorte à disposer de suffisamment de place et éviter les postures contraintes → Regrouper un maximum d'objets sur des rehausses pour éviter de travailler en position trop penchée → Réduire les distances d'atteinte de objets pour éviter les postures pénibles en utilisant des aides techniques, par exemple relier deux espaces séparés par un vide (plateau du lift et rebord de la fenêtre, e.a.) par une rampe de liaison 		



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organiser le travail en binôme → Instaurer, pour les clients, des règles sur le conditionnement des marchandises (limitation du poids et des volumes, types de conditionnement autorisés, organisation et rangement des divers objets, marquage du contenu des cartons, ...) → Former à la manutention des charges → Prévoir les aides techniques à la manutention adaptées aux matériels à transporter, à l'environnement et aux circonstances (visite préalable du chantier) → Organiser le travail de manière à alterner les tâches pour répartir la charge physique (objets volumineux, objets lourds et moins lourds, emballage, portage) → Prévoir des pauses 		
	<p>Utilisation du diable</p> <ul style="list-style-type: none"> → Surcharge et renversement de la charge (blessures et dégâts matériels) → Heurt de personnes ou d'obstacles → Chute → Postures inadaptées 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier l'état de l'équipement avant utilisation (pression des pneus, mécanisme des roues, soudures, ...) → Contrôler que la charge à transporter n'excède pas la capacité maximale du diable → Dégager les passages empruntés → Dans la mesure du possible, fractionner les charges en plus petits volumes → Placer la charge la plus lourde en bas → Ne pas obstruer la vision en limitant la hauteur du chargement → Positionner la charge vers les essieux afin que le diable et non les poignées, porte le poids → En règle générale, ne pas marcher à reculons. Il est plus sûr de pousser que de tirer (sauf pour monter des escaliers ou entrer dans un ascenseur) → Le diable doit toujours être placé devant l'utilisateur 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Toujours garder le chariot sous contrôle, surtout dans une pente → Attacher ou sécuriser tous les objets volumineux, instables ou délicats (utiliser une ou plusieurs sangles) → Porter des chaussures de sécurité et des gants antidérapants → Utiliser les deux mains pour manœuvrer → Ne pas dépasser la vitesse de marche normale → Ne pas courir en raison du risque de chute et de la difficulté à arrêter le diable une fois en mouvement <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir du matériel en bon état → Assurer un entretien régulier → Mettre au rebut et remplacer le matériel défectueux 		
Utilisation d'un transpalette à géométrie variable	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt de personnes ou d'obstacles → Surcharge et reversement de la charge → Chutes et faux pas 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → N'utiliser l'engin que sur un sol horizontal, plat et uniforme → Ne pas surélever les fourches au-delà de la hauteur nécessaire à la translation (max. 10 cm) → Respecter un périmètre de sécurité de 1m avec les autres personnes présentes dans l'environnement de travail → Ne pas utiliser un Pal Bac s'il est visiblement en mauvais état → Ne pas utiliser le système à géométrie variable pour le serrage de la charge → Respecter la charge maximale indiquée sur la plaque d'identification apposée sur l'appareil <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir du matériel en bon état → Assurer un entretien et le contrôle régulier par une personne compétente → Mettre au rebut et remplacer le matériel défectueux. 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Utilisation d'un plateau à roulettes	<ul style="list-style-type: none"> → Surcharge et renversement de la charge → Contraintes physiques et gestes ou postures inadaptés → Heurt de personnes ou d'obstacles → Chutes ou faux pas 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier le poids, le volume et les dimensions de la charge à déplacer avant d'opter pour le plateau roulant → Utiliser le plateau roulant uniquement sur un sol horizontal, lisse et sans trou → Limiter la charge pour limiter l'effort physique au démarrage et à l'arrêt → Veiller à ce que les charges soient compactes et rigides ou correctement consolidées, pour éviter les renversements → Porter des chaussures de sécurité → Contrôler l'état du plateau (plateau et roues en bon état et bien fixés) → S'assurer qu'il y a suffisamment d'espace disponible dans les voies de circulation à emprunter → Dégager les voies de passage de tout obstacle → Garder une bonne visibilité, limiter la hauteur de la charge → Déposer les charges les plus lourdes dans le bas → Centrer correctement les charges pour éviter les renversements → Pousser la charge à deux si nécessaire <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir du matériel en bon état → Mettre au rebut et remplacer le matériel défectueux 		
Utilisation d'un lift	<ul style="list-style-type: none"> → Chute d'objets → Pincement dans des pièces en mouvement → Bruit → Risque électrique → Risque de brûlure ou d'incendie (moteur à essence) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des chaussures de sécurité et des vêtements de travail serrés faiblement résistants à la déchirure → Ne pas transporter de personnes et ne pas utiliser le rail comme échelle → Ne jamais se positionner sous la charge, respecter une distance minimum → Etablir et baliser un périmètre de sécurité autour de la zone de travail → Ne pas utiliser le lift lorsque la force du vent dépasse la limite autorisée par le fabricant 		



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier la bonne stabilité du sol et contrôler que le haut du rail est bien en appui sur une surface suffisamment solide → Bien centrer la charge, ne pas dépasser la charge maximale autorisée sur le plateau et la charge sur les panneaux rabattables des bacs <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer l'entretien régulier du lift → Faire effectuer régulièrement le contrôle périodique → Mettre à disposition le dernier rapport de contrôle périodique du lift 		
	<p>Utilisation d'outils à main</p> <ul style="list-style-type: none"> → Coups et coupures sur les mains ou autres parties du corps → Lésions oculaires du fait de la projection de fragments ou de particules. → Foulures dues à un mouvement ou à un effort violents. → Contacts électriques. 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Utiliser un outillage de qualité approprié au travail à réaliser → Utiliser des outils dotés d'un revêtement isolant lorsque l'on doit travailler près d'une zone sous tension. → Utiliser des lunettes de protection en particulier en cas de risque de projection de particules. → Utiliser des gants pour manipuler un outillage coupant ou encore mieux utiliser des couteaux de sécurité. → Stocker et/ou transporter les outils dans des caisses, des sacs porte-outils ou des supports adéquats dans lesquels chaque outil trouvera sa place. → Adopter une position ergonomique et limiter les positions forcées et physiquement contraignantes <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir des outils de bonne qualité → Procéder à un entretien périodique des outils (réparation, aiguisage, nettoyage, etc.). → Inspecter périodiquement l'état des manches, poignées, revêtements isolants, etc. → Remplacer les outils abîmés ou défectueux 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Désorganisation et désordre	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes de plein pied et faux pas → Chutes de hauteur → Heurt de personnes et d'objets (blessures, coupures, pincements) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Garder des passages toujours libres pour faciliter la circulation → Maintenir l'ordre sur le chantier pendant les travaux, ne pas laisser d'outils, de câbles, de couvertures,... traîner au sol → Porter des chaussures de sécurité et des gants de travail adaptés <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Procéder à un repérage préalable des lieux pour identifier les situations à risques, déterminer les zones de stockage temporaire, la nature et le volume des marchandises → Fournir des consignes claires aux travailleurs sur la répartition des tâches et le déroulé des travaux (qui, quoi, comment, quand) 		
Manque d'expérience du personnel	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Blessures (coincements, heurts,...) → Dommages matériels 		<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former le personnel à l'organisation du travail, au travail d'équipe, à la manutention correcte des charges → Instaurer le parrainage et favoriser le travail en binôme (junior-senior) → Fournir les modes d'emploi et consignes de sécurité relatives aux équipements de travail 		
Équipements de travail défectueux ou inadaptés aux circonstances	<ul style="list-style-type: none"> → Surcharge physique → Dommages matériels → Chutes et renversements de charges (blessures, heurts, coincements) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contrôler le bon état des équipements de travail avant leur utilisation → Signaler les défauts, ne pas réaliser de réparations de fortune → Ne pas utiliser un matériel visiblement défectueux (par ex. plateau de transport fissuré, roues abîmées,...) → Ne pas utiliser un équipement de transport pour un usage pour lequel il n'est pas prévu (par ex. charge maximale autorisée, type de sol, dénivelé,...) → Ranger correctement le matériel aux endroits convenus 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer un repérage préalable de l'environnement de travail (dimension des espaces, présence d'ascenseur, d'escaliers,..) et déterminer quels équipements de travail sont adaptés à l'environnement (diabes pour monter et descendre les escaliers, pal bac,...) → Planifier la méthode de travail et transmettre les informations aux équipes → Organiser la vérification et l'entretien régulier des équipements de travail 		
<p>Stress, pression temporelle et harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures et chutes → Dommages matériels → Fatigue physique et mentale 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Interpeller la ligne hiérarchique en cas de pression trop forte et régulière → S'adresser à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Estimer correctement le temps nécessaire en fonction du volume à déménager, des lieux, des difficultés spécifiques, du type d'objets (objets fragiles et délicats, dimensions,...), du nombre de travailleurs et de leur expérience, de la méthode de travail,... → Prévoir du temps additionnel pour pallier les situations inattendues et les difficultés non anticipées → Préparer le travail et fournir des consignes claires aux travailleurs (qui fait quoi ?, répartition équitable des tâches « lourdes » dans l'équipe) → Prévoir une équipe suffisante → Organiser des pauses → Désigner une personne de confiance et un conseiller en prévention aspects psychosociaux ; communiquer les coordonnées aux travailleurs 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Circulation routière/ stationnement	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures → Stress 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter le code de la route → Signaler aux usagers de la route et aux passants la zone de travail autour du camion et du lift <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Demander les autorisations nécessaires pour le stationnement du camion → Réserver les emplacements de stationnement nécessaires → S'informer sur les accès à la zone de travail (parking, rue à sens unique, rue piétonne, ...) → Stationner le camion en lieu sûr, dans un endroit le plus proche possible du lieu de déménagement → Contrôler que le chauffeur dispose du permis de conduire adéquat 		
Chargement/ déchargement du camion	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Heurts de personnes et d'objets (blessures, coincements, coupures,...) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stocker les pièces les plus lourdes en premier et au niveau du sol → Ne placer en hauteur que les pièces les plus légères → Utiliser un escabeau stable pour placer les objets légers en hauteur. → S'assurer de la stabilité de l'ensemble du chargement (caler ou arrimer) → Porter les charges lourdes à deux ou utiliser un diable à l'intérieur de la remorque → Ne pas se surcharger, fractionner les charges → Sangler les charges sur le diable → Éviter de soulever les charges au-dessus de l'interstice existant entre le plancher de la remorque et le plateau de l'élévateur (placer une rampe de jonction et faire glisser les objets) → Porter des chaussures de sécurité et des gants de protection → Ne pas sauter de la remorque 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir des passerelles et des plateformes d'une largeur suffisante pour accéder facilement au camion → Prévoir une rampe dont l'inclinaison doit être la plus faible possible 		
<p>Environnement physique de travail (exiguïté des lieux, escaliers, manque d'éclairage, propreté, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Heurts de personnes ou d'objets (blessures, coupures, coincements,...) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Regrouper le matériel dans une zone d'emballage à l'écart des voies de passage → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité, gants de protection → Utiliser un diable motorisé pour le transport dans les escaliers ou opter pour l'utilisation du lift → Nettoyer ou ranger immédiatement tout renversement ou déversement au sol → Ne pas laisser d'outils, de vis, de câbles,... traîner au sol <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir un éclairage d'appoint pour les endroits mal éclairés → Prévoir un lift pour éviter le passage par les escaliers → Envisager l'utilisation d'un diable motorisé 		
<p>Appareils électriques (débranchement, manutention)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Électrisation → Electrocutation 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ne pas débrancher les appareils électriques en tirant le cordon → Débrancher les appareils avant de les manipuler 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Outillage à main (manuel et/ou électrique)	<ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Coups → Electrification → Electrocutation 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer un contrôle visuel de l'outillage, n'utiliser que l'outillage en bon état → Ne pas faire de réparation de fortune → Respecter le mode d'emploi et les consignes de sécurité édictées par le fabricant → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : gants de protection, lunettes de sécurité, chaussures de sécurité <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer l'entretien régulier de l'outillage → Mettre au rebut les équipements défectueux → Mettre à disposition les modes d'emploi et les consignes de sécurité 		
Ambiance thermique (chaleur, froid, courants d'air)	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue, surcharge physique → Maladies → Inconfort de travail → Troubles musculosquelettiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de travail adaptés (au froid ou à la chaleur) → Boire régulièrement de l'eau ou une boisson chaude → Faire des pauses régulièrement <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir des vêtements de travail en fonction des saisons → Organiser l'entretien et le renouvellement des vêtements de travail → Organiser des pauses (dans un endroit frais ou à l'abri des intempéries). 		
Manutention de produits dangereux ou non étiquetés	<ul style="list-style-type: none"> → Brûlures → Allergies → Intoxication 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : gants de protection, chaussures de sécurité,... → Vérifier avant le transport que les contenants sont hermétiquement fermés → Transporter les produits à l'aide d'un équipement adapté pour éviter tout renversement → Stocker et arrimer adéquatement les contenants pour éviter tout déversement 		

Déménageur



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'informer auprès du client de la présence de produits dangereux dans les marchandises à déménager → Fournir aux clients les consignes adéquates pour le conditionnement des produits dangereux → Fournir aux travailleurs les consignes pour le transport des produits dangereux (stockage temporaire, arrimage, ...) 		
<p>Relations avec les clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Agression → Perte de concentration 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ecouter le client → Rester calme → Reconnaître éventuellement le problème → Rechercher une solution acceptable → Faire appel à un collègue si la situation n'est pas gérable → Signifier clairement au client qu'un comportement agressif et irrespectueux n'est pas acceptable → Rapporter à la ligne hiérarchique les situations de conflit → S'adresser à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etablir préalablement des arrangements clairs avec le client → Anticiper les situations qui pourraient être source de conflit → Former les travailleurs à la gestion de conflits → Disposer d'un registre des faits de tiers → Désigner une personne de confiance et un conseiller en prévention aspects psychosociaux et communiquer les coordonnées aux travailleurs 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).



2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail

Général



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

CARACTERISTIQUES:

- Pantalon de travail et pull ou t-shirt adaptés aux conditions climatiques
- Ajustés mais garantissant l'aisance des mouvements



PROTECTION DES MAINS

CARACTERISTIQUES DES GANTS DE PROTECTION :

- Souples pour une meilleure préhension
- Revêtement antidérapant
- Bonne résistance aux risques mécaniques



PROTECTION DES PIEDS

CARACTERISTIQUES DES CHAUSSURES DE SECURITE

- De type S3 (antidérapantes, coque de protection contre la pénétration, antichoc, semelles anti-perforation, déperlant et résistance aux huiles et hydrocarbures)



Les EPI indiqués ci-dessus sont indicatifs ; le choix du bon EPI doit être effectué en fonction des conditions de travail réelles et ressortir de l'analyse des risques du poste de travail.



2.3 Informations complémentaires

Néant

3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination & tests

Les jardiniers doivent être vaccinés contre le tétanos.

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse de risques préparée par l'utilisateur indiquera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Vous trouverez ci-dessous uniquement une suggestion des risques pour la santé les plus courants par poste de travail. N'oubliez pas que chaque poste de travail a ses propres caractéristiques.

DÉMÉNAGEUR	
NATURE DU RISQUE POUR LA SANTÉ	CODE
<ul style="list-style-type: none">• Poste de sécurité (utilisation des engins de levage, chauffeur)• Manutention manuelle des charges• Contraintes ergonomiques• Travail de week-end• Stress	<ul style="list-style-type: none">• 1• 2022• 2026• 2027• 3032

CONSEILS :

- Souvent la surveillance de la santé pour « manutention de charges » peut être évitée lorsque des moyens techniques de soulèvement et de transport de charges et une bonne formation à la manutention sont proposés. Voir aussi [circulaire CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)
- La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M.



3.3 Informations complémentaires

Néant

4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas d'exposition :

- à la manutention manuelle de charges
- au bruit
- à des agents chimiques, nocifs en cas de grossesse (voir étiquette)

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

5 AVIS

La fiche de poste de travail (volet A) est complétée par les données de l'avis des 3 parties suivantes :

- Comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
OU pour les entreprises de moins de 50 employés ne disposant pas de comité PPT, l'avis de la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ou externe dans le cas où l'employeur assume lui-même la fonction de conseiller en prévention (entreprises de moins de 20 travailleurs).
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.



6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- Comment se déroule l'accueil ?
 - Quand l'accueil est-il prévu ?
 - Qui se charge de l'accueil ?
 - Quelles informations sont transmises lors de la phase d'accueil ?
- Y a-t-il des formations prévues ?
 - Sur quoi portent les formations ?
 - Quand sont-elles organisées ?
- Qui fournit les instructions de travail (tâches à réaliser, méthodes de travail, équipements de travail, équipements de protection, etc.) ?
- Un conseiller en prévention-aspects psychosociaux a-t-il été désigné ? Y a-t-il une personne de confiance ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- Y a-t-il des procédures claires en cas de harcèlement ou de violence au travail ?
- Existe-t-il un registre des faits de tiers ? Comment l'intérimaire peut-il y faire inscrire un fait ?

6.2 Spécifique

- Quels types d'équipements de travail seront utilisés ? Une formation sur les modèles d'équipement de travail utilisés est-elle prévue ?
- L'intérimaire doit-il utiliser un lift ?
- L'intérimaire est-il chargé de conduire un camion et/ou de véhiculer ses collègues ?
- Quels types de marchandises devront être transportées ?
- En quoi consiste les vêtements de travail ?
- Quels équipements de protection individuelle sont utilisés ?
- Qui les fournit ?
- L'intérimaire travaillera-t-il de manière isolée ou en équipe ? Comment peut-il entrer en contact avec un responsable/un collègue en cas de problèmes ?



7 OUTILS DIDACTIQUES

7.1 Vidéos (en anglais)

- Techniques de soulèvement et de port de différents types de meubles: <https://www.youtube.com/watch?v=u6lg1rt2e8I>
- Utilisation d'équipements de transport : <https://www.youtube.com/watch?v=NW87SUd8PY>
- Démontage et montage de meubles : <https://www.youtube.com/watch?v=uGrTUuL56q8>
- Chargement du camion: <https://www.youtube.com/watch?v=1LLzoDHiuTY>



8 REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Disclaimer

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichedepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ci-dessus ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9 VERSION ET DATE

Version 1, Avril 2020